

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 141

6 mars 1998

SOMMAIRE

Aleph S.A., Luxembourg	page 6759	Kamakura, S.à r.l., Luxembourg	6734
Baylux S.A., Stadtbredimus	6762	(Paul) Keller Luxembourg, S.à r.l., Frisange	6741
Compagnie Immobilière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	6722, 6723	Kingston Finance S.A., Luxembourg	6741
EOP - Europrogetti S.A., Luxembourg	6726, 6727	Kneip Communications S.A., Luxembourg	6741
Espirito Santo Financial Group S.A., Luxembourg	6723	Kneip Participations S.A., Luxembourg	6742
Eurobica-Matias & Cie, S.à r.l., Luxembourg	6727	Lamfin S.A., Luxembourg	6742
Euro Investors S.A.H., Luxembourg	6726	Largo Finance S.A., Luxembourg	6742
Euro M & F S.A., Luxembourg	6723	LogiStar France I, S.à r.l., Luxembourg	6743, 6744
Euromoneta, GmbH, Luxembourg	6727	Long Investment Agency S.A., Luxembourg	6744
European Fashion Holding S.A., Luxembourg	6728	Luxstate S.A., Luxembourg	6741
Euro-Publications, S.à r.l., Luxembourg	6727	Marga Holding S.A., Luxembourg	6742
Fairmark S.A., Luxembourg	6728	Miron Holding S.A., Luxembourg	6746
Familienblatt S.A., Schiffflange	6727	Nadha Holding S.A., Luxembourg	6747
Fana S.A., Luxembourg	6728	Nasad S.A.H., Luxembourg	6747
Ferra Services S.A., Luxembourg	6728	ND Holding S.A., Luxembourg	6744, 6745
Finance Immobilière Holding S.A., Luxembourg	6729	Nikko Europe, S.à r.l., Luxembourg	6748, 6749
Finconsult International S.A., Luxembourg	6729	Northern Telecom (Luxembourg) S.A., Luxembg	6747
Finplus S.A., Luxembourg	6729	Okeina S.A., Luxembourg	6747
Fiparco S.A., Luxembourg	6730	Ole Holdings S.A., Luxembourg	6746
Fisubel S.A., Luxembourg	6725	Omigraph, S.à r.l., Grevenmacher	6749
Friederich Hydropart, S.à r.l., Schiffflange	6729	Optimal S.A., Luxembourg	6749, 6750
Friederich Hydrotech, S.à r.l., Schiffflange	6730	Oydi S.A., Luxembourg	6749
Friederich Participations, S.à r.l., Schiffflange	6730	Papier International Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	6765, 6768
Gaprin Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	6730	Paravent S.A., Luxembourg	6751
Gentry Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	6732	Pargenta Investissements S.A., Luxembourg	6750
GMTF Gestion et Maintenance Technique et Fiscale S.A., Differdange	6730, 6731	Parker & Robinson S.A., Luxembourg	6751
Geoholding S.A., Luxembourg	6732	Paternoster & Fils, S.à r.l., Luxembourg	6750
Gestralux S.A., Luxembourg	6732	PCT Powder Coating Technologies International, S.à r.l., Luxembourg	6750
Grach S.A., Luxembourg	6733	Pictet Balanced Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	6753
Group Arte de Qualitate, S.e.c.a., Luxbg	6733, 6734	Pictet Gestion (Luxembourg) S.A., Luxembourg	6753
GT Global Management S.A., Luxembourg	6735	Pigali S.A., Luxembourg	6753
Hawa, S.à r.l., Dudelange	6735	Plamex S.A., Luxembourg	6754
Hiam S.A., Luxembourg	6735	Pole Star Holding S.A., Luxembourg	6751, 6752
Iberimo, S.à r.l., Luxembourg	6735	Prémaman-Luxembourg S.A., Luxembourg	6754
IBJ Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxbg	6735	Protalco International S.A., Luxembourg	6754
ICAF International Control and Finance S.A., Luxembourg	6736	Pusta S.A.H., Luxembourg	6755
Imbellux S.A., Luxembourg	6736	Quintech Engineering S.A., Luxembourg	6755
Imetec Group S.A., Luxembourg	6736	Rayca Finance S.A., Luxembourg	6756
Immobilière et Participation S.A., Luxembourg	6739	Reichert Feinmechanik S.A., Holzem	6754
Immobilière Pirrotte S.A., Luxembourg	6731	Restaurant Il Caminetto, S.à r.l., Bertrange	6756
ImmoFlex, S.à r.l., Grevenmacher	6737, 6738	R + F Menuiserie, S.à r.l., Kayl	6755
Immo Mali S.A., Luxembourg	6737	R + G Montage, S.à r.l., Schiffflange/Foetz	6755
Immoparko S.A., Luxembourg	6736	Rhodes S.A.	6756
Intermedical Holding S.A.H., Luxembourg	6739	RICCS International, S.à r.l., Luxembourg	6759
International Control and Finance Holding ICAF S.A., Luxembourg	6740	Rifra S.A., Luxembourg	6756
International Global Investment S.A., Luxembourg	6740	Salon Schmit-Cardoso, S.à r.l., Luxembourg	6759
Italimprese S.A. Holding, Luxembourg	6740	Sanitaires & Chauffage Léonard Soeurs, S.à r.l., Luxembourg	6742
Jad S.A., Luxembourg	6740		

COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence a Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE, avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman en date du 23 décembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 98 du 13 avril 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes reçus par le notaire instrumentant en date du 25 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 306 du 26 juin 1993 et en date du 14 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 82 du 16 février 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Madame Nicole Lambert, licenciée en droit (UCL), demeurant à Thibessart (Belgique).

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2.- Il appert de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a) Augmentation du capital souscrit d'un montant de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), pour porter le capital de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) à soixante-dix millions de francs luxembourgeois (70.000.000,- LUF) par la création de deux mille (2.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par l'apport en numéraire de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF).

2) Renonciation par la société anonyme de droit belge SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES, en abrégé SOFIPARI, à son droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires, lui donnant droit de souscrire l'augmentation de capital susmentionnée.

3) Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 2, des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), pour le porter de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) à soixante-dix millions de francs luxembourgeois (70.000.000,- LUF), par la création de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par l'apport en numéraire de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF).

Souscription - Libération

La COMPAGNIE IMMOBILIERE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES, en abrégé CIPAF, société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 175 bte 1, avenue Jean Dubrucq, B-1080 Bruxelles,

ici représentée par Monsieur François Winandy, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 1997, laquelle, après avoir été paraphée par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire toutes les deux mille (2.000) actions nouvelles et les libérer par un apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Renonciation

La SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES, en abrégé SOFIPARI, société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 175 bte 1, avenue Jean Dubrucq, B-1080 Bruxelles,

ici représentée par Madame Nicole Lambert, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 1997, laquelle, après avoir été paraphée par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare par la présente renoncer à son droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions.

Deuxième résolution

A la suite de la prédite augmentation du capital, l'assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 2, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-dix millions de francs luxembourgeois (70.000.000,- LUF), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à deux cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (270.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: F. Winandy, M. Gehlen, N. Lambert, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 novembre 1997, vol. 411, fol. 36, case 5. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 décembre 1997.

A. Weber.

(46037/236/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46038/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

EURO M & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 45.210.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 500, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

*Pour la société
Signature*

(46055/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fourth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Michael Probst, private employee, residing in Konz (Germany),

acting as attorney of the company ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., having its registered office in Luxembourg,

pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on November 20th, 1997, a certified copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The company ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A. was organized as a société anonyme before Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on November 28th, 1984.

The Articles of Incorporation of said société anonyme have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 2 of January 3rd, 1985.

The Articles of Incorporation have been amended at several times by deeds of the same notary and for the last time by a deed of the undersigned notary, on October 14, 1997, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

The company has presently an entirely subscribed and fully paid-in capital of three hundred and ten million three hundred and twenty-seven thousand seven hundred and sixty (310,327,760.-) United States Dollars, divided into thirty-one million thirty-two thousand seven hundred and seventy-six (31,032,776) shares having a par value of ten (10.-) United States Dollars each, all fully paid up in cash.

Article 5, first paragraph, fixes the authorized capital of the Company at one billion (1,000,000,000.-) United States Dollars, divided into one hundred million (100,000,000) shares having a par value of ten (10.-) United States Dollars each, whereas paragraphs 2, 3 and 4 of the same Article 5 state that:

«The Board of Directors is authorized to issue shares in one or several tranches within the limits of the authorized capital on such terms and conditions as it shall approve and, among others, without reserving a preferential subscription right to the shareholders but including such issue premium as it may set forth. Such authorization is valid for a period of five years from the date of the extraordinary general shareholders' meeting having decided to create an authorized capital and may be renewed for further periods of five years each by decision of a general meeting of shareholders, for such portion of the authorized capital as shall at such time remain unissued or for any other amount determined by the general meeting of shareholders.

Upon each such decision of the Board of Directors to increase the corporate capital, Article 5 shall be amended accordingly to reflect the number of shares issued and their degree of liberation.

The Board of Directors is authorised to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.»

III.

Pursuant to the above-mentioned resolution of the Board of Directors of November 20th, 1997, the Directors have obtained and accepted the subscription by different subscribers to one hundred and thirty-eight (138) shares of the Company having a par value of ten (10.-) United States Dollars per share.

These new shares have been fully subscribed to and entirely paid up by conversion of ECU 2,000.- of convertible bonds from the issue 1991-2003 at 8.75 %.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by a subscription report.

The conversion premium of one thousand two hundred and twenty-six point sixty (1,226.60.-) United States Dollars has been transferred to a free reserve account.

IV.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article five should now read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The authorized capital is fixed at one billion (1,000,000,000.-) United States Dollars, represented by one hundred million (100,000,000) shares of ten (10.-) United States Dollars each, of which thirty-one million thirty-two thousand nine hundred and fourteen (31,032,914) have been issued, subscribed to and fully paid in.»

Valuation

For registration purposes the present increase of capital is valued at ninety-two thousand nine hundred and seventy-seven (92,977.-) francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the increase of capital stated in the present deed are estimated to be approximately at forty thousand (40,000.-) francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michael Probst, employé privé, demeurant à Konz (Allemagne), agissant en tant que mandataire de la société anonyme ESPRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 20 novembre 1997, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société ESPRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A. a été constituée sous forme d'une société anonyme par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1984.

Les statuts de ladite société ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2 du 3 janvier 1985.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises par actes du même notaire et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 14 octobre 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de trois cent dix millions trois cent vingt-sept mille sept cent soixante (310.327.760,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique, divisé en trente et un millions trente-deux mille sept cent soixante-seize (31.032.776) actions, d'une valeur nominale de dix (10.-) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune, toutes entièrement libérées.

Le premier alinéa de l'article 5 de la Société fixe le capital autorisé à un milliard (1.000.000.000,-) de dollars des Etats-Unis d'Amérique, représenté par cent millions (100.000.000,-) d'actions, d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune, alors que les alinéas 2, 3 et 4 du même article 5 disposent:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions en une ou plusieurs fois par tranches dans les limites du capital autorisé, aux conditions qu'il déterminera et ce notamment sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants mais comprenant telle prime d'émission qu'il déterminera. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la création du capital autorisé et peut être renouvelée pour une ou plusieurs périodes de 5 ans par décision de l'assemblée générale des actionnaires pour la portion du capital autorisé non encore émise ou pour tout autre montant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque fois que le Conseil d'Administration décide une telle augmentation du capital social, l'article 5 sera modifié de façon à refléter le nombre d'actions émises et leur degré de libération. Le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel au cas d'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé.»

III.

En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée prise en date du 20 novembre 1997, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté les souscriptions par différents souscripteurs pour cent trente-huit (138) actions de la société d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par conversion de ECU 2.000,- d'obligations convertibles de l'émission de 1991-2003 à 8,75 %.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un bulletin de souscription.

La prime de conversion de mille deux cent vingt-six virgule soixante (1.226,60,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique a été transférée à un compte libre de réserve.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5, premier alinéa, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social autorisé est fixé à un milliard (1.000.000.000,-) de dollars des Etats-Unis d'Amérique, représenté par cent millions (100.000.000) d'actions, d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune, dont trente et un millions trente-deux mille neuf cent quatorze (31.032.914) ont été émises, souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est estimée à quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-dix-sept (92.977,-) francs.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite de l'augmentation de capital ainsi que du présent acte, sont estimés à quarante mille (40.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Probst, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 103S, fol. 99, case 5. – Reçu 952 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(46053/230/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FISUBEL, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiëncerie.

R. C. Luxembourg B 18.313.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 28 avril 1981, acte publié au Mémorial C n° 137 du 10 juillet 1981.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1997, vol. 500, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FISUBEL

KPMG Experts Comptables

Signature

(46070/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

EURO INVESTORS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.939.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C, n° 225 du 27 mai 1992.

Modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C, n° 476 du 21 octobre 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 7 novembre 1997 à Luxembourg, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de six ans:

- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, administrateur-délégué;
- Monsieur Angelo Parola, demeurant à CH-Lugano, administrateur;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Diekirch, administratrice;
- Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour la société
EURO INVESTORS S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46054/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

EOP - EUROPROGETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.363.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1997, vol. 500, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(46047/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

EOP - EUROPROGETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.363.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1997, vol. 500, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(46048/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

EOP - EUROPROGETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.363.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue
le 24 novembre 1997*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EOP EUROPROGETTI S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte de LUF 311.669,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 24 novembre 1997.

A. Slinger
Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1997, vol. 500, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46049/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

EOP - EUROPROGETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.363.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue
le 26 novembre 1997*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EOP EUROPROGETTI S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte de LUF 282.029,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 26 novembre 1997.

A. Slinger
Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1997, vol. 500, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46050/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

EURO-PUBLICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.986.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature.

(46056/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

EUROBICA-MATIAS & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.488.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature.

(46057/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

EUROMONETA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 47.656.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour la société
EUROMONETA, G.M.B.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(46058/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FAMILIENBLATT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-3801 Schifflange.

Le bilan de l'exercice 1996 a été enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 1997, vol. 307, fol. 98, case 3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schifflange, le 9 décembre 1997.

P. Azzeri
Expert-comptable

(46061/630/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

EUROPEAN FASHION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.970.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour la société
EUROPEAN FASHION HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(46059/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FAIRMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 30.995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour réquisition
A. De Groot

(46060/635/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FANA, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 26.311.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration

Signature

Signature

(46062/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FERRA SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 37.425.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 60, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

(46063/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FERRA SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 37.425.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 18 juillet 1997

Il résulte dudit procès-verbal que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- le mandat des administrateurs, Monsieur Jean-Claude Paridans, Madame Pascale van Steenberge et Monsieur Philippe Paridans, ainsi que celui du commissaire aux comptes COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., ont été renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 18 juillet 1997.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46064/614/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FINANCE IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.944.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Signature.

(46065/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FINCONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.183.

Le bilan au 30 juin 1997, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1997.

(46066/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FINCONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.183.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social
en date du 29 août 1997*

Les comptes clôtures au 30 juin 1997 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 30 juin 1997.

Le mandat de Messieurs Marc Muller, Alain Noullet et Jean-François Bouchoms, administrateurs, et le mandat de Monsieur Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôtures au 30 juin 1998.

Pour extrait sincère et conforme
FINCONSULT INTERNATIONAL S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46067/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FINPLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.767.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 30 juin 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 500, fol. 54, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

(46068/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FRIEDERICH HYDROPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange.
R. C. Luxembourg B 23.600.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature.

(46071/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FIPARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.926.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 500, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(46069/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FRIEDERICH HYDROTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schiffflange.
R. C. Luxembourg B 37.598.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature.

(46072/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

FRIEDERICH PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schiffflange.
R. C. Luxembourg B 49.765.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature.

(46073/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

GAPRIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 32.401.

Les bilans aux 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1997, vol. 500, fol. 33, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1997.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(46075/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

GMTF, GESTION ET MAINTENANCE TECHNIQUE ET FISCALE, Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 74, avenue de la Liberté.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTION ET MAINTENANCE TECHNIQUE ET FISCALE, en abrégé GMTF, avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 410 du 29 juillet 1997.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Dominique Galeota, commerçant, demeurant à L-4620 Differdange, 3, rue Emile Mark.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Daniel Leclercq, commerçant, demeurant à B-7024 Mons, 29, rue Hauzeur.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Thierry Beaulieu, technicien, demeurant à B-4960 Malmédy, 50, rue Pont-Hawarden.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à

l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Acceptation de la démission de la société à responsabilité limitée CHRONOS, de la société anonyme SEREDIS INTERNATIONAL et de Monsieur Gérard Miller en tant qu'administrateurs respectivement administrateur-délégué de la société.

2) Nomination de nouveaux administrateurs et d'un nouvel administrateur-délégué.

3) Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à L-4601 Differdange, 74, avenue de la Liberté et modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de la société à responsabilité limitée CHRONOS, de la société anonyme SEREDIS INTERNATIONAL et de Monsieur Gérard Miller en tant qu'administrateurs respectivement administrateur-délégué de la société et leur accorde pleine et entière décharge de leur mandat.

Sont nommés nouveaux administrateurs.

Monsieur Dominique Galeota, commerçant, demeurant à L-4620 Differdange, 3, rue Emile Mark;

Monsieur Daniel Leclercq, commerçant, demeurant à B-7024 Mons, 29, rue Hauzeur; et

Monsieur Thierry Beaulieu, technicien, demeurant à B-4960 Malmédy, 50, rue Pont-Hawarden.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Dominique Galeota, préqualifié, administrateur-délégué.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de ladite société d'Esch-sur-Alzette à L-4601 Differdange, 74, avenue de la Liberté, et de modifier l'article trois 1^{er} alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Differdange.»

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, Monsieur Dominique Galeota, Monsieur Daniel Leclercq et Monsieur Thierry Beaulieu, tous ici présents, se sont réunis en conseil et ils ont pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Dominique Galeota, préqualifié.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire déclare que le prénom officiel de Monsieur Galeota est Demetrio.

Signé: D. Galeota, D. Leclercq, T. Beaulieu, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1997, vol. 836, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1997.

F. Kessler.

(46078/219/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

GMTF, GESTION ET MAINTENANCE TECHNIQUE ET FISCALE, Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 74, avenue de la Liberté.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1997.

F. Kessler.

(46079/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

IMMOBILIERE PIRROTTE, Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 10, rue Auguste Lumière.

Le bilan de l'exercice 1996 a été enregistré à Esch-sur-Alzette le 26 novembre 1997 au vol. 308, fol. 14, case 8.

Schiffange, le 9 décembre 1997.

Signature.

(46096/630/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

GENTRY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.761.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature.

(46076/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

GEOHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 38.176.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 19 septembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 114 du 31 mars 1992.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1997, vol. 500, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOHOLDING S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(46077/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

GESTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.497.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTRALUX S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 19.497, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 228 du 25 septembre 1982. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 349 du 2 août 1993.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe Voortman, directeur, demeurant à Bruxelles.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Marguerite Englebert, sans état, demeurant à Genval, 138, avenue des Combattants.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Pascale de Woot de Trixhe, sans état, demeurant à Wavre (Limal), 18, Chemin des Maréchaux.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination de Monsieur Philippe Voortman, comme liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

II) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées dans:

- le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

Numéro 623 du 7 novembre 1997, et

Numéro 643 du 18 novembre 1997

- le Lëtzebuerger Journal des 7 et 18 novembre 1997.

Les justifications de ces publications sont déposées au bureau.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions représentatives de l'intégralité du capital social de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

VI) Ces faits exposés par le Président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Philippe Voortman, directeur, demeurant à Bruxelles, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et, en particulier, ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;

- le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Voortman, M. Englebert, P. de Woot, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 103S, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

P. Frieders.

(46080/212/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

GRACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 28.372.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration

Signature

Signature

(46081/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

GROUP ARTE DE QUALITATE, Société en commandite par actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit novembre.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions GROUP ARTE DE QUALITATE S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 1995, publié au Mémorial C, numéro 156 du 5 avril 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Marc Elter en date du 15 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 250 du 20 mai 1996 et suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en remplacement du prédit notaire Marc Elter, en date du 6 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 568 du 6 novembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant à Mertert.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Marie Bettel, employée privée, demeurant à Bascharage.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social souscrit d'un montant d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de treize millions cent soixante-six mille francs luxembourgeois (13.166.000,- LUF) à quatorze millions six cent soixante-six mille francs luxembourgeois (14.666.000,- LUF) par l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, et renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

2) Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société pour refléter l'augmentation de capital proposée.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les treize mille cent soixante-six (13.166) actions, représentant le capital social, sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de treize millions cent soixante-six mille francs luxembourgeois (13.166.000,- LUF) à quatorze millions six cent soixante-six mille francs luxembourgeois (14.666.000,- LUF), par l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

Monsieur Nicky Emsens, demeurant à S.C. de Bariloche (Argentine),
ici représenté par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl,
en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} octobre 1997,
laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,
déclare souscrire les mille cinq cents (1.500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et les libérer entièrement par un paiement en numéraire d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant, de sorte que le montant d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

Renonciation

L'assemblée constate que les autres actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société comme suit:
«Le capital social est fixé à quatorze millions six cent soixante-six mille francs luxembourgeois (14.666.000,-), divisé en quatorze mille six cent soixante-six (14.666) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Rentmeister, T. Stockreiser, M. Bettel, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 novembre 1997, vol. 411, fol. 37, case 12. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 décembre 1997.

A. Weber.

(46082/236/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

GROUP ARTE DE QUALITATE, Société en commandite par actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46083/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

KAMAKURA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.276.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1997

Signature.

(46107/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

GT GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.662.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 42, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1997.

Pour GT GLOBAL MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(46084/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

HAWA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 112-114, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 42, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour la HAWA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(46086/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

HIAM, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 15.534.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration

Signature Signature

(46087/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

IBERIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.592.

Acte constitutif publié à la page 8.214 du Mémorial C numéro 172 du 29 avril 1992.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46089/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.632.

EXTRAIT

Monsieur Ken Atobe, General Manager of THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A. a été nommé administrateur de IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., en remplacement de M. Hiroshi Nakane et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1997, vol. 500, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46090/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

ICAF, INTERNATIONAL CONTROL AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 20.610.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 1997.

*Pour la société ICAF, INTERNATIONAL
CONTROL AND FINANCE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature*

(46091/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

IMBELLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 8.250.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 1997.

*Pour la société IMBELLUX S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature*

(46092/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

IMETEC GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 52.195.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 septembre 1995, acte publié au Mémorial C numéro 580 du 14 novembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1997, vol. 500, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMETEC GROUP S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature*

(46093/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

IMMOPARKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 29.961.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 17 novembre 1997 a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est transféré à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, Luxembourg,
- Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Steinsel,
- Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

3. L'assemblée accepte la démission du commissaire et nomme en son remplacement DEBELUX AUDIT S.A. avec siège social à Luxembourg. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

4. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants.

*Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1997, vol. 500, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46099/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

IMMO MALI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.415.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(46094/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

IMMOFLEX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.494.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Gaston Wolsfeld, entrepreneur de construction en retraite, époux de Madame Josée Sertznig, demeurant à L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare;

2) Madame Josée Sertznig, sans état particulier, épouse de Monsieur Gaston Wolsfeld, demeurant à L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare;

3) Madame Michèle Wolsfeld, sans état particulier, demeurant à L-6763 Grevenmacher, 5, rue Quartier.

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Le comparant Gaston Wolsfeld est le seul associé de la société à responsabilité limitée IMMOFLEX, ayant son siège social à L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.494, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 novembre 1997, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, entièrement libérées par le seul associé Monsieur Gaston Wolsfeld, prénommé.

Lesquels comparants ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Gaston Wolsfeld et son épouse Madame Josée Sertznig, préqualifiés, déclarent céder et transporter, par les présentes à Madame Michèle Wolsfeld, préqualifiée, ici présent et ce acceptant, quatre cents (400) parts sociales inscrites au nom de Monsieur Gaston Wolsfeld, dans la société IMMOFLEX, prémentionnée.

La présente cession est faite moyennant le prix de quatre cent mille francs (400.000,-), que les cédants reconnaissent avoir reçu de la cessionnaire avant la passation des présentes et hors de la présence du notaire instrumentaire, ce dont ils consentent bonne et valable quittance au cessionnaire.

La cessionnaire Madame Michèle Wolsfeld sera propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter d'aujourd'hui.

Deuxième résolution

En conformité avec la résolution prise ci-avant, les associés Monsieur Gaston Wolsfeld et Michèle Wolsfeld décident de modifier l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée IMMOFLEX, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cents mille francs luxembourgeois (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Gaston Wolsfeld, entrepreneur de construction en retraite, demeurant à L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare, cent parts sociales	100
2) Madame Michèle Wolsfeld, sans état particulier, demeurant à L-6763 Grevenmacher, 5, rue Quartier, quatre cents parts sociales	400
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont souscrites et entièrement libérées en espèces.»

Troisième résolution

Les associés déclarent accepter la démission de Monsieur Gaston Wolsfeld, préqualifié, comme gérant de la société à responsabilité limitée IMMOFLEX, et ils lui donnent décharge.

Quatrième résolution

Ils décident de nommer gérant unique de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat Madame Michèle Wolsfeld, préqualifiée.

La société est engagée en toute circonstance par la seule signature de Madame Michèle Wolsfeld.

Cinquième résolution

Madame Michèle Wolsfeld, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter la prédite cession de parts pour le compte de la société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée respectivement à l'article 1690 du Code civil, et déclare dispenser le cessionnaire de la faire signifier à la société par voie d'huissier et n'avoir entre ses mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge solidaire des comparants et de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Sertznig, G. Wolsfeld, M. Wolsfeld, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 1997, vol. 501, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 5 décembre 1997.

J. Gloden.

(46097/213/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

IMMOFLEX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 10 décembre 1997.

J. Gloden.

(46098/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

INTERMEDICAL HOLDING S.A.H., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 13, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 40.625.

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft INTERMEDICAL HOLDING S.A.H., mit Sitz in L-1118 Luxemburg, 13, rue Aldringen, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, am 3. Juni 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 490 vom 28. Oktober 1992 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 40.625.

Als Vorsitzende der Versammlung amtiert Frau Véronique Achenne, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, welche Frau Rolande Colling, Sekretärin, wohnhaft in Noertzingen, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Herrn Laurent Niedner, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, der Sekretärin, dem Stimmenzähler und dem Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben und mit derselben formalisiert.

II. - Da sämtliche eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. - Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 2.000.000,- LUF, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von 1.250.000,- LUF auf 3.250.000,- LUF heraufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe von 2.000 neuen Aktien von je 1.000,- LUF Nennwert.

Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 3 Absatz 1 der Satzung.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um zwei Millionen Franken (2.000.000,- LUF) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- BEF)

auf drei Millionen zweihundertfünfzigtausend Franken (3.250.000,- BEF) heraufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe von zweitausend (2.000) neuen Aktien von je tausend Franken (1.000,- LUF) Nennwert.

Zeichnung und Einzahlung

Mit der Zustimmung des anderen Aktionärs, welcher ausdrücklich auf sein Vorzugsrecht verzichtet, werden die zweitausend (2.000) neuen Aktien durch Herrn Jean-Paul Rippinger, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, vertreten durch Herrn Laurent Niedner, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 17. November 1997, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt,

gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwei Millionen Franken (2.000.000,- LUF) ab sofort der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Zweiter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst infolge der vorhergehenden Kapitalerhöhung, den ersten Absatz von Artikel 3 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent cinquante mille francs (3.250.000,- LUF), divisé en trois mille deux cent cinquante (3.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Deutsche Übersetzung:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt drei Millionen zweihundertfünfzigtausend Franken (3.250.000,- LUF), eingeteilt in dreitausendzweihundertfünfzig (3.250) Aktien von je tausend Franken (1.000,- BEF) Nennwert, alle voll eingezahlt.»

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Lasten aller Art, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Kapitalerhöhung entstehen, werden auf ungefähr fünfundfünfzigtausend Franken (55.000,- LUF) abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: V. Achenne, R. Colling, L. Niedner, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1997, vol. 103S, fol. 46, case 5. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. Dezember 1997.

P. Frieders.

(46101/212/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

INTERMEDICAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1 118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 décembre 1997.

P. Frieders.

(46102/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

IMMOBILIERE ET PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 37.936.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 6 octobre 1997 que l'assemblée a réélu aux postes d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

Michel Thibal,

George Pierce.

L'assemblée a élu en remplacement de Bertrand Assoignons, IGC S.A., avec siège social à Luxembourg.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable la FIDUCIAIRE PAUL GLESENER.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46095/735/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

INTERNATIONAL CONTROL AND FINANCE HOLDING ICAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 49.181.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour la société

INTERNATIONAL CONTROL AND FINANCE HOLDING ICAF S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(46103/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.323.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration tenues en date du 9 décembre 1997 que:

* Monsieur René Coltof, administrateur de sociétés, demeurant à Burgh Haamstede (Pays-Bas), a été coopté au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Patrick Aflalo, administrateur démissionnaire.

* Monsieur René Coltof a été élu administrateur-délégué de la société par le nouveau conseil d'administration.

* Monsieur René Coltof terminera le mandat de M. Patrick Aflalo, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46104/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

ITALIMPRESE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 17.350.

Constituée sous la dénomination de FI.M.A.I. HOLDING S.A., par-devant M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 février 1980, acte publié au Mémorial C, n° 103 du 21 mai 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 février 1982, acte publié au Mémorial C, n° 108 du 21 mai 1982, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Hesperange, en date du 8 juin 1988, acte publié au Mémorial C, n° 263 du 4 octobre 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 mai 1994, acte publié au Mémorial C, n° 391 du 12 octobre 1994, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 novembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1997, vol. 500, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITALIMPRESE S.A. HOLDING
KPMG Experts-Comptables
Signature

(46105/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

JAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 25.328.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 1986, acte publié au Mémorial C, n° 87 du 7 avril 1987.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1997, vol. 500, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

Pour JAD S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(46106/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PAUL KELLER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.250.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 1997.

(46108/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PAUL KELLER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.250.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 19 septembre 1997

Les comptes sociaux au 31 décembre 1996 ont été approuvés et les gérants ont obtenu la décharge de l'assemblée pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 1996.

Pour publication
PAUL KELLER LUXEMBOURG, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46109/717/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

KINGSTON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 30.613.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 avril 1989, acte publié au Mémorial C, n° 252 du 11 septembre 1989.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1997, vol. 500, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINGSTON FINANCE S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(46110/518/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

KNEIP COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.747.

Société constituée suivante acte de Maître Frank Baden, notaire à Luxembourg, le 12 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 33 du 27 janvier 1994.

Extrait d'une résolution du conseil d'administration lors de sa réunion au siège social le 26 novembre 1997 à 9.30 heures

Le siège social de la société est transféré au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg avec effet immédiat.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46111/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

LUXSTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 57, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

Pour LUXSTATE S.A.
Signature

(46123/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

KNEIP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 37.882.

Société constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire à Luxembourg, le 30 août 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 71 du 29 février 1992.

Extrait d'une résolution du conseil d'administration lors de sa réunion au siège social le 26 novembre 1997 à 10.00 heures
Le siège social de la société est transféré au 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg avec effet immédiat.
Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46112/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

LAMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.643.

Le bilan au 31 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (148.569,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1997.

Signature.

(46113/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

LARGO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 1997, que M. José Faber, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant à Bridel, a été nommé administrateur-délégué du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46114/635/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

SANITAIRES & CHAUFFAGE LEONARD SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: Luxembourg, 12, rue Luc Hosse.
R. C. Luxembourg B 45.403.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997

Signature.

(46115/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

MARGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 37.515.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 1991, acte publié au Mémorial C, n° 21 du 22 janvier 1992.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1997, vol. 500, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARGA HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(46128/518/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

LogiSTAR FRANCE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.108.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-eighth day of November.
Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SECURITY CAPITAL LogiSTAR INTERNATIONAL FUND S.C.A., an investment company under the form of a partnership limited by shares, organized and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

duly represented by Mrs Michèle Eisenhuth, licenciée en droit, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on November 28th, 1997.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of LogiSTAR FRANCE I, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 60.108), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 21, 1997, not yet published and which has been amended on September 19, 1997, not yet published, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from USD 20,000.- (twenty thousand United States dollars) to USD 1,200,000.- (one million two hundred thousand United States dollars) by the creation and issuance of 1,180 (one thousand one hundred and eighty) new shares of a par value of USD 1,000.- (one thousand United States dollars) each, having the same rights and duties as the existing shares.

The shares subscribed have been fully paid up in cash by the sole shareholder so that the total amount of USD 1,180,000.- (one million one hundred and eighty thousand United States dollars) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows: «The Company's share capital is fixed at one million two hundred thousand United States dollars (USD 1,200,000.-), represented by 1,200 (one thousand two hundred) shares with a par value of one thousand United States dollars (USD 1,000.-) each.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatever, which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately five hundred and thirty thousand francs (530,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SECURITY CAPITAL LogiSTAR INTERNATIONAL FUND S.C.A., une société d'investissement sous la forme d'une société en commandite par actions, créée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Michèle Eisenhuth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 novembre 1997.

La procuration signée *ne varietur* par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de LogiSTAR FRANCE I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 60.108), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié du notaire soussigné, en date du 21 juillet 1997, non encore publié et dont les statuts ont été modifiés en date du 19 septembre 1997, non encore publié prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de USD 20.000.- (vingt mille dollars des Etats-Unis) à USD 1.200.000.- (un million deux cent mille dollars des Etats-Unis) par la création et l'émission de 1.180 (mille cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de USD 1.000.- (mille dollars des Etats-Unis) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en espèces par l'associé unique, de sorte que la somme d'un million cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 1.180.000,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million deux cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.200.000,-), représenté par 1.200 (mille deux cents) parts sociales, d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ cinq cent trente mille francs (530.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Eisenhuth, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 103S, fol. 86, case 10. – Reçu 429.992 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

F. Baden.

(46117/200/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

LogiSTAR FRANCE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

F. Baden.

(46118/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

LONG INVESTMENT AGENCY S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.524.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997

Signature.

(46119/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

ND HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.410.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ND HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, société constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 172 du 8 avril 1997, société immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 57.410.

La société a été mise en liquidation en vertu d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Maître Jacques Delvaux, prénommé, en date du 16 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 540 du 2 octobre 1997.

L'assemblée est présidée par M. Claudio Bacceli, conseiller, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, M. Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur, Mme Vilma Domenicucci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du Liquidateur.
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation.
3. Divers.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment présente ou représentée à cette assemblée.

Laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le liquidateur, Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-vérificateur, la société GRANT THORNTON, Révisions et Conseils, avec siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le Commissaire-vérificateur devra déposer son rapport le 18 novembre 1997.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: V. Domenicucci, C. Bacceli, G.L. Pozzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1997, vol. 103S, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1997.

J. Delvaux.

(46140/208/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

ND HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.410.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ND HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, société constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 172 du 8 avril 1997, société immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 57.410.

La société a été mise en liquidation en vertu d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Maître Jacques Delvaux, prénommé, en date du 16 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 540 du 2 octobre 1997.

L'assemblée est présidée par M. Claudio Bacceli, conseiller, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, M. Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur, Mme Vilma Domenicucci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ce qui suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment présente ou représentée à cette assemblée.

Laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société GRANT THORNTON, Révisions et Conseils, avec siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente ou future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme ND HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 ans à L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente ou future tant aux administrateurs en fonction qu'au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G.L. Pozzi, V. Domenicucci, C. Bacceli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1997, vol. 103S, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1997.

J. Delvaux.

(46141/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

MIRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 37.577.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat, ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 500, fol. 54, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

(46137/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

**OLE HOLDINGS S.A. Société Anonyme,
(anc. THE STRATREEN BUSINESS & INVESTMENT GROUP S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 41.761.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour la société
OLE HOLDINGS S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(46148/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

NADHA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 15.215.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration
Signature Signature

(46138/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

NASAD S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 20.525.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration
Signature Signature

(46139/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

OKEÏNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1997

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1997, tenue au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Pascal Angeli, Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué
- Monsieur Emmanuel Mathis, Administrateur
- Monsieur Jos Wilwert, Administrateur

Monsieur Pascal Angeli est nommé Président du Conseil d'Administration, ainsi qu'Administrateur-Délégué de la société avec pouvoir de représenter la société avec sa seule signature conformément aux articles 9 et 12 des statuts, ainsi qu'en application de l'article 60 de la loi du 10 août 1915.

Commissaire aux comptes:

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 8 décembre 1997.

Pour extrait conforme
OKEÏNA S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46147/588/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

NORTHERN TELECOM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Assemblée générale ordinaire

Le 3 décembre 1997, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme NORTHERN TELECOM (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ladite société a été constituée par acte de M^e André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1993, et les statuts ont été modifiés par actes du même notaire en date des 23 décembre 1993, 11 mars 1994 et 12 janvier 1996.

L'assemblée est présidée par Mme Renate Pieters.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, M. Simon Paul.

Elle appelle aux fonctions de scrutateur, M. Gé van der Fits.

Les actionnaires représentés en vertu de procurations à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par ces actionnaires ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les parties, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Madame la Présidente déclare le suivant:

I. Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les sept cent huit mille neuf cent vingt-trois (708.923) actions, représentatives de l'intégralité du capital social de la société de sept cent huit millions neuf cent vingt-trois mille (708,923.000) Dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

A. Approbation de la démission de M. M.J. Thompson et M. J.B. Bérubé comme directeurs de la société et de leur donner décharge;

B. Approbation de la nomination de M. Cesar Cesaratto, demeurant 11, avenue de la Source, 78380 Bougival, France et M. Gilles Morin, demeurant 18, rue Saint Pierre, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, comme directeurs de la société.

Ces faits exposés, sont constatés et reconnus exacts par l'assemblée.

Ensuite l'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la démission de M. M.J. Thompson et M. J.B. Bérubé comme directeurs de la société et leur donne décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la nomination de M. Cesar Cesaratto, demeurant 11, avenue de la Source, 78380 Bougival, France et M. Gilles Morin, demeurant 18, rue Saint Pierre, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, comme directeurs de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Faite et exécutée à Luxembourg, le 3 décembre 1997.

Signature	Signature	Signature
Présidente	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46146/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

NIKKO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: LUF 14.847.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.115.

Acte constitutif publié à la page 10258 du Mémorial C, numéro 215 du 9 août 1988.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46142/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

NIKKO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: LUF 14.847.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.115.

Acte constitutif publié à la page 10258 du Mémorial C, numéro 215 du 9 août 1988.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46143/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

NIKKO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: LUF 14.847.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.115.

Acte constitutif publié à la page 10258 du Mémorial C, numéro 215 du 9 août 1988.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46144/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

NIKKO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: LUF 14.847.000,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.115.

Acte constitutif publié à la page 10258 du Mémorial C, numéro 215 du 9 août 1988.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(46145/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

OMIGRAPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 55.506.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Signature.

(46149/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

OSDI, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 13.416.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration

Signature

Signature

(46152/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

OPTIMAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth (Place de Paris).

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPTIMAL S.A., avec siège social à L-3360 Leudelange, 62, rue Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 avril 1994, publié au Mémorial C, numéro 350 du 21 septembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant à Mertert.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Madame Marie Bettel, employée privée, demeurant à Bascharage.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. - Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2. - Il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3. - L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a) Transfert du siège social de L-3360 Leudelange, 62, rue de Luxembourg à L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth (Place de Paris), et modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts de la société.

b) Modification de l'article 2, alinéa 1, des statuts de la société, afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'emploi, ainsi que la sélection et la mise au travail temporaire de personnel intérimaire. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprise ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

Ces faits exposés et reconnus exatts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3360 Leudelange, 62, rue de Luxembourg à L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth (Place de Paris), et en conséquence de modifier l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2, alinéa 1, des statuts de la société, afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'emploi, ainsi que la sélection et la mise au travail temporaire de personnel intérimaire. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprise ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été ensuite levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à la suite du présent acte, s'élèvent approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, T. Stockreiser, M. Bettel, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 décembre 1997, vol. 411, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 décembre 1997.

A. Weber.

(46150/236/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

OPTIMAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth (Place de Paris).

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46151/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PARGENTA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 28.577.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(46156/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PATERNOSTER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 19.049.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

(46158/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PCT, POWDER COATING TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 52.449.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour la société PCT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(46159/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PARAVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.213.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1997.

(46153/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PARAVENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
H. R. Luxemburg B 34.213.

Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 15. September 1997

Der Jahresabschluß zum 31. Dezember 1996 wurde genehmigt.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Rechnungsprüfer wurde Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum 31. Dezember 1996 erteilt.

Die Aktivität der Gesellschaft wird trotz des Verlustes, der die Hälfte des Stammkapitals übersteigt, weitergeführt.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Christian Ronner, Fritz Ronner und Pierre Grossrieder sowie das Mandat des Rechnungsprüfers Marc Muller werden für einen Zeitraum von einem Jahr erneuert und erlöschen mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluß zum 31. Dezember 1997.

Gleichlautender Auszug
Für PARAVENT S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46154/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PARKER & ROBINSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 4 décembre 1997 que:

Le conseil d'administration constate la démission de Robert Partouche de son poste d'administrateur de la société.

Le conseil d'administration coopte, en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Pierre De Wael, régent en éducation physique, demeurant à Ettelbruck.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46157/735/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

POLE STAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.010.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par:

- M. Claudio Bacceci, conseiller, demeurant à Luxembourg,

- M. Federico Franzina, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société dénommée POLE STAR HOLDINGS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 septembre 1997, en voie de publication au Mémorial C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 61.010,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 28 novembre 1997,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à soixante-quatre millions de liras italiennes (ITL 64.000.000), représenté par soixante-quatre (64) actions, d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à cinquante milliards de liras italiennes (ITL 50.000.000.000), représenté par cinquante mille (50.000) actions, d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 septembre 2002, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

3.- Que dans sa réunion du 28 novembre 1997 le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche jusqu'à concurrence de trente-deux millions de liras italiennes (ITL 32.000.000), pour le porter de son montant actuel de soixante-quatre millions de liras italiennes (ITL 64.000.000) à quatre-vingt-seize millions de liras italiennes (ITL 96.000.000), par la création de trente-deux actions nouvelles, d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire qui souscrit toutes les trente-deux actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de trente-deux millions de liras italiennes (ITL 32.000.000), l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel; une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de trente-deux millions de liras italiennes (ITL 32.000.000) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à quatre-vingt-seize millions de liras italiennes (ITL 96.000.000), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à quatre-vingt-seize millions de liras italiennes (ITL 96.000.000), représenté par quatre-vingt-seize actions, d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 673.684,- LUF.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à 35.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bacceci, F. Franzina, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1997, vol. 103S, fol. 78, case 12. – Reçu 6.720 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1997.

J. Delvaux.

(46164/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

POLE STAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.010.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté en date du 28 novembre 1997, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1997.

J. Delvaux.

(46165/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PICTET BALANCED FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 51.329.

Minutes

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 11 avril 1997 à 11.00 heures.
L'Assemblée Générale est ouverte à 11.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.
Monsieur Pierre-Alain Eggly officie comme président, Monsieur Philippe Huber comme secrétaire, Mademoiselle Dominique Brankaer est nommée scrutateur.

Les actionnaires ont été dûment convoqués, la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Approuve le paiement d'un dividende de 9.330 CHF par action et le report à nouveau du solde, à savoir: 2.009 CHF.
4. Décharge les administrateurs et le réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.

5. Ratifie la cooptation de MM. Nicolas Pictet, Frédéric Fasel et Ailbhe Jennings à la suite de la démission de Charles Pictet, Pierres-Yves Bacchetta et Jean Pilloud.

6. Réélit les administrateurs suivants pour l'exercice 1997:

MM. Yves Martignier
Ailbhe Jennings
Frédéric Fasel
Pierre-Alain Eggly
Nicolas Pictet

7. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1997.

L'Assemblée est levée à 11.40 heures.

P.-A. Eggly	P. Huber	D. Brankaer
<i>Président</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46160/052/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PIGALI, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 29.316.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(46162/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PICTET GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 34.657.

Minutes

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 15 avril 1997 à 10.00 heures.
L'Assemblée Générale est ouverte à 10.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.
Monsieur Pierre Grandjean officie comme Président, Mademoiselle Dominique Brankaer comme secrétaire, Monsieur Pierre-Alain Eggly est nommé scrutateur.

Les actionnaires ont été dûment convoqués, la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.

2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Approuve le paiement d'un dividende de 7.120 CHF par action et le report à nouveau du solde, à savoir: 784,42 CHF.
4. Décharge les administrateurs et le réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.
5. Ratifie la cooptation de MM. Nicolas Pictet, Pierre Grandjean et Frédéric Fasel à la suite de la démission de MM. Charles Pictet, Pierres-Yves Bacchetta et Philippe Bertherat.
6. Réélit les administrateurs suivants pour l'exercice 1997:
 - MM. Yves Martignier
 - Ailbhe Jennings
 - Frédéric Fasel
 - Pierre Grandjean
 - Nicolas Pictet
7. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1997.
L'Assemblée est levée à 10.45 heures.

P. Grandjean D. Brankaer P.-A. Eggly
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46161/052/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PLAMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.059.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 500, fol. 54, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

(46163/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PREMAMAN-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 42, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

*Pour la S.A. PREMAMAN-LUXEMBOURG
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(46166/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PROTALCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.021.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Signature.

(46167/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

REICHERT FEINMECHANIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Holzem, 18, rue de Capellen.
R. C. Luxembourg B 54.656.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

(46172/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PUSTA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.505.

Les bilans au 31 décembre 1989, au 31 décembre 1990, au 31 décembre 1991, au 31 décembre 1993, 31 décembre 1994, au 31 décembre 1995, au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Signature.

(46168/740/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

PUSTA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.505.

Nouveau siège: 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 novembre 1997, les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- 1) Enrico Pinto, administrateur, demeurant en Afrique du Sud
- 2) Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange
- 3) Eveline Sahakian, administrateur, demeurant à F-Decines

Commissaire aux comptes

A.L. Van Heerden, 48, Beatrice Str., Robin Hills 2194, Johannesburg (Afrique du Sud).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1997.

Pour extrait conforme et sincère

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46169/740/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

QUINTECH ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.243.

Le bilan rectifié de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46170/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

R + F MENUISERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl, 70, rue de Tétange.
R. C. Luxembourg B 35.943.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

(46176/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

R + G MONTAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange-Foetz, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 35.982.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

(46178/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.239.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 novembre 1996 que les décisions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 1994 concernant les pouvoirs de l'Administrateur-délégué sont annulées. Il y a lieu de se référer en la matière à l'article 5 des statuts de la société.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46171/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

RESTAURANT IL CAMINETTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour la SARL RESTAURANT IL CAMINETTO
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46173/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

RHODES S.A., Société Anonyme.

*Traduction de l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu
à Monaco le 27 septembre 1997 à 14.00 heures*

Première résolution

Il a été résolu d'accepter la lettre de décharge, ainsi que la démission de M. Emmanuel Famerie en tant qu'administrateur de la Société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Cette décision fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme
T. van Vuuren
Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46180/614/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

RIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 56.324.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIFRA S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 56.324,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 9 septembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 624 du 3 décembre 1996.

L'assemblée est présidée par Mme Vania Migliore-Baravini, employée de banque, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire, Mme Sabine Wingel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, M. Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut, en conséquence, délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

2) Augmentation du capital social souscrit de quatre-vingt-dix mille ECU (EXU 90.000), en vue de porter le capital social de trente-cinq mille ECU (XEU 35.000) à cent vingt-cinq mille ECU (XEU 125.000), par la création de neuf mille (9.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix ECU (XEU 10) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer intégralement.

3. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit;

4. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire.

5. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

6. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime et séparé, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et par là, modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de ECU quatre-vingt-dix mille (XEU 90.000) en vue de porter le capital social de trente-cinq mille ECU (XEU 35.000) à cent vingt-cinq mille ECU (XEU 125.000), par la création de neuf mille (9.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix ECU (XEU 10) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer intégralement;

Troisième résolution

Renonciation

Le droit de souscription préférentiel d'un des actionnaires figurant sur la liste de présence a été supprimée sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

Quatrième résolution

Souscription

Puis est intervenue Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant au nom et pour le compte de Monsieur Claudio Arizzi, né le 14 septembre 1969 à Gazzanga (I), demeurant à Albino (I), en vertu d'une procuration donnée à Albino (I) en date du 28 octobre 1997.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société RIFRA S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant prénommé, 3.000 (trois mille actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de dix ECU (XEU 10)).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles par Monsieur Claudio Arizzi, préqualifié.

Est intervenue Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant au nom et pour le compte de Madame Nadia Arizzi, née 30 octobre 1961 à Albino (I), demeurant à Albino (I), en vertu d'une procuration donnée à Albino (I) en date du 28 octobre 1997.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société RIFRA S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de sa mandante prénommée, 3.000 (trois mille) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de dix ECU (XEU 10).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles par Madame Nadia Arizzi, préqualifiée.

Puis est intervenue Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant au nom et pour le compte de Monsieur Giorgio Arizzi, né le 12 mars 1964 à Alzano Lombardo (I), demeurant à Albino (I), en vertu d'une procuration donnée à Albino (I) en date du 28 octobre 1997.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société RIFRA S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant prénommé, 3.000 (trois mille) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de dix ECU (XEU 10).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles par Monsieur Giorgio Arizzi, préqualifié.

Libération

Les souscripteurs préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, ont libéré intégralement la souscription des neuf mille (9.000) actions nouvelles au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de quatre-vingt-dix mille ECU (XEU 90.000). Ce montant est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Cinquième résolution

Suite à la précédente résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cent vingt-cinq mille ECU (XEU 125.000), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions, d'une valeur nominale de dix ECU (XEU 10) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé de cent quinze mille ECU (XEU 115.000), représenté par onze mille cinq cents (11.500) actions, d'une valeur nominale de dix ECU (XEU 10) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 septembre 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, soit entièrement, soit partiellement, par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Migliore-Baravini, D. Murari, S. Wingel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1997, vol. 103S, fol. 50, case 4. – Reçu 36.720 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1997.

J. Delvaux.

(46182/208/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

RICCS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 42.190.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Signature.

(46181/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

SALON SCHMIT-CARDOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 21, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 32.317.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 500, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

(46183/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1997.

ALEPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. TRUSTINVEST LIMITED, société de droit irlandais, avec siège social à Dublin 2, Irlande, ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 novembre 1997, ci-annexée,
2. Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Madame Martine Bockler, employée privée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 novembre 1997, ci-annexée,
3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, ici représenté par Madame Martine Bockler, préqualifiée, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 novembre 1997, ci-annexée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALEPH S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre

manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 5.400.000,- (cinq millions quatre cent mille francs luxembourgeois), représenté par 5.400 (cinq mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois), qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin cinq ans après la publication au Mémorial de l'acte de constitution du 28 novembre 1997, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul

administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1998. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1999.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) seront élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en LUF
1) TRUSTINVEST LIMITED	5.398	5.398.000
2) M. Henri Grisius	1	1.000
3) M. John Seil	1	1.000
Totaux:	5.400	5.400.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de LUF 5.400.000,- (cinq millions quatre cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre-vingt-quinze mille (95.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- 2) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- 3) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur John Seil aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Bockler, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 103S, fol. 91, case 1. – Reçu 54.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

R. Neuman.

(46240/226/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1997.

BAYLUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5450 Stadtbredimus, 2, rue Hamesfeld.

STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen:

1.- BEDWORTH LTD, internationale Handelsgesellschaft, mit Sitz in Tortola (British Virgin Islands),

hier vertreten durch:

- a) Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg,
- b) Herrn Raymond Le Lourec, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg,

gemäss einer Generalvollmacht, hinterlegt zu den Urkunden des amtierenden Notars am 14. November 1994, eingetragen in Luxemburg, am 17. November 1994, Band 80S, Blatt 64, Fach 5,

2.- GARFIELD FINANCE LTD, internationale Handelsgesellschaft, mit Sitz in Tortola,

hier vertreten durch:

- a) Herrn Max Galowich, vorgeannt,
- b) Herrn Raymond Le Lourec, vorgeannt,

gemäss einer Generalvollmacht, hinterlegt zu den Urkunden des amtierenden Notars am 14. November 1994, eingetragen in Luxemburg, am 17. November 1994, Band 80S, Blatt 64, Fach 4.

Herr Raymond Le Lourec, vorgeannt, ist hier vertreten durch Herrn Max Galowich, vorgeannt,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Luxemburg, am 27. November 1997,

welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Diese Kompartenten, vertreten wie hiavor erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Kompartenten und allen zukünftigen Inhabern der in dieser Satzung bezeichneten Aktien wird eine Aktiengesellschaft gebildet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BAYLUX S.A.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Stadtbredimus.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates jederzeit an einen anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegenstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatsangehörigkeit erhalten.

Die Geschäftsführer, beziehungsweise die zur täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft Befugten, können eine solche Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen, sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Der Verwaltungsrat kann Niederlassungen oder Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland errichten.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist der Import und der Export von Fahrzeugen, der Handel mit Fahrzeugen und Produkten aller Art.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren oder immobilaren Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (LUF 1.250.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig luxemburgische Franken (LUF 1.250,-).

Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigsten drei Mitgliedern; auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Amtsdauer der Verwaltungsratsmitglieder ist auf höchstens sechs Jahre beschränkt.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates sind wiederwählbar.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt, die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat durch einen mehrheitlichen Beschluss vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden sowie auf Wunsch zweier Verwaltungsratsmitglieder einberufen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende leitet die Generalversammlungen sowie alle Versammlungen des Verwaltungsrates. In dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anderen anwesenden Verwaltungsratsmitglied durch mehrheitlichen Beschluss aller anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber oder Verwaltungsratsmitglieder übertragen werden.

Die Einberufung zu Verwaltungsratssitzungen erfolgt schriftlich wenigstens acht Tage im voraus, ausser es handelt sich um einen Dringlichkeitsfall. In dem Falle enthält das Einberufungsschreiben den Dringlichkeitsgrund.

Das Einberufungsschreiben gibt den Ort und die Zeit der Versammlung an.

Das Einberufungsschreiben kann auch den Verwaltungsratsmitgliedern schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich (mit Ausnahme vom Telefon) adressiert werden.

Ein spezielles Einberufungsschreiben für Verwaltungsratssitzungen wird nicht benötigt, falls Ort und Datum zuvor in einem Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt waren.

Es kann von den obengenannten Einberufungsformalitäten abgesehen werden, wenn sämtliche Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und sofern kann gültig beraten werden.

Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich (mit Ausnahme vom Telefon) erfolgen kann, ist gestattet.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben (mit Ausnahme vom Telefon) erfolgen, falls alle Verwaltungsratsmitglieder die Beschlüsse bewilligen.

Art. 8. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Die Vollmachten werden den Sitzungsprotokollen beigefügt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig scheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Somit ist der Verwaltungsrat unter anderem befugt, einen Schiedsvertrag oder einen Vergleich abzuschliessen, sowie Klagerückziehungen und Aufhebungen mit oder ohne Zahlung zu erlassen.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder einem anderen beauftragten Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese können Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein.

Der Verwaltungsrat kann ebenso Vollmachten oder spezielle Mandate sowie permanente oder zeitbegrenzte Aufgaben den Personen seiner Wahl erstellen.

Der Delegierte des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird gegenüber Drittpersonen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift einer zu diesem Zwecke vom Verwaltungsrate bevollmächtigten Person, welche Einzelperson jeweils im Rahmen der ihr erteilten Vollmacht handelt.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann im Namen der Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, bei allen Gerichtsverfahren auftreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig.

Art. 13. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember neunzehnhundertsiebenundneunzig.

Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Bücher, Register und Konten der Gesellschaft abgeschlossen.

Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte dem(n) Rechnungskommissar(en) vor. Der (die) Rechnungskommissar(e) erstellt (erstellen) einen schriftlichen Bericht über diese Dokumente.

Art. 14. Die ordentlich errichtete Generalversammlung hat alle Befugnisse, welche ihr im Rahmen des Gesetzes und dieser Satzung zustehen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt am Sitz der Gesellschaft oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am fünfzehnten Juni eines jeden Jahres um 16.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 1998. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten folgenden Werktag statt.

Es ist die Aufgabe der jährlichen Generalversammlung, die Konten und Berichterstattungen, die sich auf das verflossene Geschäftsjahr beziehen, zu billigen und sich über die Entlastung der Organe zu äussern.

Die jährliche Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes. Fünf Prozent (5%) des Reingewinnes werden zur Bildung einer gesetzlichen Rücklage entnommen. Diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Besteht diese Rücklage aus irgendwelchem Grund nicht mehr komplett, so muss die Entnahme bis zur Rekonstitution der gesetzlichen Rücklage wieder erfolgen.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Die Generalversammlung kann unter anderem verfügen, dass der Gesamtbetrag des Saldos oder ein Teil davon ein Reservekonto oder ein Rückstellungskonto unterhält oder ihn unter den Aktionären zu verteilen.

Unter der Berücksichtigung des Gesetzes wird der Verwaltungsrat ermächtigt, Vordividende auszuzahlen. Der Verwaltungsrat bestimmt die Gesamtsumme sowie den Zahlungstermin einer jeden Vordividende.

Im Falle von höherer Gewalt können die Generalversammlungen, einschliesslich die jährliche ordentliche Generalversammlung, im Ausland einberufen werden. Der Verwaltungsrat entscheidet über die Gegebenheiten von höherer Gewalt.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen.

Ein Aktionär kann sich aufgrund einer Vollmacht, die durch ein beliebiges Telekommunikationsmittel erteilt werden kann (mit Ausnahme vom Telefon) durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten, auch Nicht-Aktionär, für eine beliebige Zahl von Aktien vertreten lassen.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien hinterlegen müssen, dieses jedoch höchstens fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgelegten Datum.

Der Verwaltungsrat kann über andere Bedingungen, um zur Aktionärenversammlung zugelassen zu werden, verfügen.

Art. 16. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung sind Aufgabe des Verwaltungsrates oder des oder der Rechnungskommissare(s). Sie unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen.

Es kann von jeglichen Einberufungsformalitäten abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Art. 17. Sofern nicht anders im Gesetz vorgesehen, können die Beschlüsse der Generalversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gültig gefasst werden.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 19. Die Abänderungen der Satzung unterliegen den diesbezüglichen Vorschriften oder Gesetzen vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze.

Art. 20. Die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- BEDWORTH LTD, vorgeannt, fünfhundert Aktien	500
2.- GARFIELD FINANCE LTD, vorgeannt, fünfhundert Aktien	500
Total: eintausend Aktien	1.000

Die Gesellschafter haben die unterzeichneten Aktien sofort in bar eingezahlt. Somit verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgischen Franken (LUF 1.250.000,-), was dem amtierenden Notar ausdrücklich bescheinigt wurde.

Bescheinigung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer haben die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr siebzigtausend luxemburgische Franken (LUF 70.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

A. 1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist auf drei festgesetzt.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Hermann Gromes, Kraftfahrzeugmechaniker, wohnhaft in D-Wartenberg,

b) Herr Adi Freyer, Angestellter, wohnhaft in Stadtbredimus,

c) Frau Murielle Freyer-Durand, Angestellte, wohnhaft in Stadtbredimus.

B. 1. Die Zahl der Rechnungskommissare ist auf eins festgesetzt.

2. Zum Rechnungskommissar wird ernannt:

LUX AUDIT S.A., mit Sitz in L-1017 Luxemburg.

C. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden nach der jährlichen statutarischen Generalversammlung vom Jahre zweitausendzwei.

D. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5450 Stadtbredimus, 2, rue Hamesfeld.

E. Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Hermann Gromes, vorgeannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Vertreter der Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 103S, fol. 91, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. Dezember 1997.

E. Schlessler.

(46241/227/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1997.

PAPIER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TRIPLE I INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET IMMOBILIERS S.A., une société établie et ayant son siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ici représentée par Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano le 17 novembre 1997;

2) CCR INIZIATIVE SAGL, une société établie et ayant son siège social à Lugano, 10 Via San Salvatore (Suisse),

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 17 novembre 1997,

lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de PAPIER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux cent trente-cinq millions (235.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en deux cent trente-cinq mille (235.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des Actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire dans les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

L'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, de tous titres et brevets de toute origine, de toute participation de la Société, de tous prêts, ne pourra être effectuée par le Conseil d'Administration qu'après avoir été soumise pour approbation préalable aux actionnaires délibérant en Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par tous actions ou procès par lesquels il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le huit du mois d'octobre à quinze heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1997.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 1998.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) TRIPLE I INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET IMMOBILIERS S.A., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) CCR INIZIATIVE SAGL, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich (Luxembourg);
 - b) Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra (Suisse);
 - c) Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
MOTHERWELL SERVICES LIMITED, une société avec siège social à Londres (Angleterre).
- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s), qui chacun, par sa seule signature, peut engager valablement la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.R. Dock, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1997, vol. 103S, fol. 70, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(46253/230/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1997.

PAPIER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Résolution par écrit du Conseil d'Administration datée du 21 novembre 1997

Administrateurs:

M. Dario Colombo;

Mme Annie Swetenham;

M. Gérard Muller.

Suite à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date de ce jour et conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, d'élire un administrateur-délégué qui, par sa seule signature, peut engager valablement la société pour tous les actes de gestion journalière, dans le sens le plus large autorisé par la loi, le Conseil d'Administration décide de nommer, à l'unanimité, comme administrateur-délégué:

M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra, Suisse.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

D. Colombo A. Swetenham G. Muller

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1997, vol. 103S, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(46254/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1997.